Accusé de réception en préfecture 014-211407150-20210531-2021-42-BF Date de télétransmission : 03/06/2021 Date de réception préfecture : 03/06/2021

CONSEIL MUNICIPAL Séance du Lundi 31 Mai 2021

FG/AB 2021-42

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi trente et un mai à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie et par visioconférence, sur convocation adressée le 25 mai 2021, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique par retransmission audiovisuelle en direct sur le site Internet de la Ville (www.trouville.fr).

ETAIENT PRESENTS: Mme Sylvie de Gaetano, Maire; M. Didier Quenouille, Mme Rébecca Babilotte, M. Guy Legrix, Mme Delphine Pando, M. Patrice Brière, Mme Martine Guillon, M. David Revert, Mme Catherine Vatier, M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguillé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, Mme Adèle Grand-Brodeur, M. Jacques Taque, Mme Isabelle Drong, M. Jean-Pierre Deval, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, Mme Aline Esnault, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Claude Barsotti, M. Jean-Eudes d'Achon, Mme Eléonore de la Grandière.

ABSENT EXCUSE: M. Philippe Abraham (pouvoir à Mme Stéphanie Fresnais)

Le Conseil Municipal désigne Maxime Aguillé comme secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE TROUVILLE-SUR-MER POUR L'EXERCICE 2020

Sous la présidence de Madame Jeannine OUTIN et après la présentation du compte administratif 2020 du budget principal, le Maire, Madame Sylvie de GAETANO, quitte la salle (Article L2121-14 du CGCT).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-5,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le Budget Primitif 2020,

Vu les Décisions modificatives n°1, n°2 et n°3 au Budget Primitif 2020,

Vu le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2020.

Vu l'avis de la commission foncier et finances du 17 mai 2021,

Considérant le compte administratif 2020 du budget principal ci annexé,

Considérant le rapport de présentation du compte administratif 2020,

Accusé de réception en préfecture 014-211407150-20210531-2021-42-BF Date de télétransmission : 03/06/2021 Date de réception préfecture : 03/06/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Adopte le Compte Administratif 2020 du Budget Principal dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion 2020 du Comptable public

Article 2: Arrête les résultats définitifs 2020, comme suit

CA 2020 - Estimé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2019 reportés	1 066 580,54	-	-	3 120 866,61	1 066 580,54	3 120 866,61
Opérations de l'exercice	3 096 743,08	3 226 494,56	16 734 147,55	18 614 685,05	19 830 890,63	21 841 179,61
Totaux	4 163 323,62	3 226 494,56	16 734 147,55	21 735 551,66	20 897 471,17	24 962 046,22
Résultats de clôture 2020	936 829,06	-	-	5 001 404,11	936 829,06	5 001 404,11
Restes à réaliser 2020	381 226,85	300 000,00	-	-	381 226,85	300 000,00
Totaux cumulés	4 544 550,47	3 526 494,56	16 734 147,55	21 735 551,66	1 318 055,91	5 301 404,11
<u>Résultats définitifs</u>	1 018 055,91		Ī	<u>5 001 404,11</u>	-	3 983 348,20

Le Maire:

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE,

VICE-PRESIDENTE DE LA CCCCF,

Sylvie de GAETANO